Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du vendredi 12/05/2023 à 19 h 30

Le 12/05/2023 à 19 h 30, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SAUGET Gérard, Maire, conformément aux convocations qui leur ont été adressées le 05/05/2023.

Présents : Mmes BOURROUX Annette, MOREAU Angélique, HUGUET Stéphanie, MM. SAUGET Gérard, RABIER Daniel, LOGIE Denis, TAIMIOT Jacques, DOUBLIER Denis, DEPOND Dominique, BOURGUIGNON Mathieu et LABERGERE Cyrille.

Absentes : Mmes PINON-AHODIKPE Chantal et CLEMENT Catherine.

Absentes et représentées :
- Mme LOTTAZ Véronique ayant donné procuration à Mme BOURROUX Annette,
- Mme CIVENNI Héléna ayant donné procuration à M. SAUGET Gérard.

Nombre de conseillers en exercice : quinze - le quorum étant atteint

Mme MOREAU Angélique a été élue secrétaire de séance.

Ordre du Jour :
1) Election des 3 délégués et 3 suppléants du tableau des électeurs sénatoriaux,
2) Désignation du référent déontologue pour les élus locaux,
3) Assainissement – MAPA pour les travaux sur le réseau – Choix de l'entreprise,
4) Vente de matériel au poids de l'ancien bâtiment MERKUR,
5) Demandes de subventions ;
6) Suite au don de M. RENAULT Amédée à la commune d'un immeuble pour la MSP, obligations testamentaires suite au décès de Mme RENAULT.

Le procès-verbal de la séance du 17 mars 2023.

1 - Désignation du référent déontologue pour les élus locaux et sa rémunération

Le Conseil municipal désigne Mme TREPPOZ Armelle comme référente déontologue pour les élus locaux pour exercer cette mission, pour une durée de 3 ans.et elle sera rémunérée par une indemnité de vacation de 80 € par dossier versée par la commune.

2 Service d'Assainissement – MAPA pour les travaux sur le réseau – Choix de l'entreprise

Vu les propositions faites par quatre entreprises pour l'appel d'offres, suite à l'ouverture des plis du 21 février 2023 et vu l'avis de la commission après analyses des offres du 27 avril 2023, le Conseil municipal décide de choisir l'entreprise RTC de Saint Aignan pour un montant des travaux pour 152.710 € HT.

3 - Bâtiment Merkur – Vente de matériel obsolète de traitement des eaux au poids

Vu l'achat du bâtiment Merkur au 9 rue Notre Dame qui contenait du matériel obsolète de traitement des eaux, le Conseil municipal décide de confier l'enlèvement du matériel de l'ancienne société Merkur et de le vendre pour 300 € la tonne.

4 - Demande de subvention 2023 de l'Union des Anciens Combattants d'AFN

Vu le dossier de demande de subvention 2023 pour l'Union des Anciens Combattants d'AFN, le Conseil municipal décide de lui attribuer une subvention de 150 €.

5 - Demande de participation 2023 aux frais de scolarité d'un élève au CFA de Sorigny

Vu la demande du centre de formation d'apprentis de la maison familiale d'éducation et d'orientation de Sorigny et considérant que l'élève est domicilié à Pellevoisin, le Conseil municipal décide de donner une participation financière à hauteur de 200 €.

6 - Don de M. RENAULT Amédée à la commune d'un immeuble pour la MSP, obligations testamentaires suite au décès de Mme RENAULT

Suite au décès de Mme RENAULT Armelle et considérant les dispositions testamentaires émises celle-ci, le Conseil municipal accepte les conditions ci-dessous :
- La pose d'une plaque sur la MSP avec l'inscription suivante : « Don d'Amédée RENAULT, maire de la commune de 1953 à 1988 »,

- L’entretien de la sépulture individuelle de M. et Mme RENAULT,
- Fleurissement deux fois par an, aux Rameaux et à La Toussaint.